



Le jeudi 16 octobre 2014 à 20 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. le Maire

Date de la convocation : le 10 octobre 2014 - Nombre de membres en exercice : 29

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mmes Pierrette MAILLARD, Anne-Catherine DERVILLE, MM. Alain FAUVARQUE, Xavier RUYANT, Adjoint au Maire, Mmes Marie-Paule LEPERS, Danièle PETIT, M. Pierre BOURGOIS, Mme Colette GRASER, MM. Claude LAMARCO, Xavier BASSELET, Stéphane DELANNOY, Didier DUPE, Mmes Karine BOPPE, Nathalie HERBAUX, M. Eric DESREUMAUX, Mme Martine FOULON, M. Riquier WILLOQUET, Mmes Delphine BERNADAT, Dong NGUYEN-RODRIGUEZ, Aurélie VERNIER

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : Mme Christiane DECANTER-CAULLET (à M. Xavier RUYANT), M. Pierre ZIMMERMANN (à M. le Maire), M. Jean-Max LEFEBVRE (à Mme Danièle PETIT), Mme Marie-France TAILLEFER (à Mme Pierrette MAILLARD), M. Dominique SERGENT (Mme Dong NGUYEN-RODRIGUEZ)

Absents excusés : M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Karine VIENNE épouse DUTOIT

Absent : M. Alexandre MEZIERE

N°14-6-16

Développement durable

Elaboration du Plan de Prévention
du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.)

Avenant n°1 à la convention de coopération avec LMCU
Modification du montant de la participation communale

Rapport de Mme P. MAILLARD,
Adjointe au Maire

En application de la directive européenne 2002/49/CE et dans le cadre d'une démarche de mutualisation portée par Lille Métropole, par délibération n° 13-3-13 du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a autorisé la signature d'une convention de coopération avec Lille Métropole afin de bénéficier de son appui s'agissant de la réalisation des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (P.P.B.E.).

BONDUES a ainsi, parmi 62 communes du territoire métropolitain, décidé d'adhérer au dispositif proposé.

En contrepartie de cette assistance, le dispositif prévoyait une participation financière des communes établie sur la base de l'estimation initiale du montant du marché de prestations intellectuelles à passer et d'une répartition en fonction de la population des communes dénombrée dans le cadre du dernier recensement INSEE connu à la date d'entrée dans le dispositif (recensement de la population du 1^{er} janvier 2012).

S'agissant de la commune de Bondues, la participation exigible s'élevait à 5000,00 euros TTC.

Ce montant ne comportant qu'un caractère prévisionnel, un mécanisme de régularisation était prévu par la convention en cas d'écart avec les coûts réels constatés à l'occasion du solde financier.

La procédure d'appel d'offres ouvert lancée par Lille Métropole a abouti à l'attribution d'un marché de prestations intellectuelles pour l'élaboration des P.P.B.E à la société IMPEDANCE pour un montant de 114 000,00 € HT, soit un écart de -65 % par rapport à l'estimation initiale sur la base de laquelle le barème des participations a été établi.

Cet écart très significatif témoigne des économies d'échelles très importantes permises par cette démarche de mutualisation.

Dans la mesure où il dépasse le cadre prévu d'une simple régularisation au moment du solde de la convention, il apparaît nécessaire de ratifier dès à présent un avenant à la convention de coopération en vue de répercuter intégralement l'économie réalisée sur la participation due à Lille Métropole.

Dans ces conditions, le montant de cette dernière sera porté par voie d'avenant à 1750,00 euros TTC.

Par conséquent, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 actant cette modification.

Les dépenses prévues dans le cadre de la convention feront l'objet d'un unique appel de fonds au stade de la validation du P.P.B.E avant mise à enquête publique, sur les crédits ouverts au budget de l'exercice courant.

Travaux préparatoires
CA du 9 septembre 2014
CG du 7 octobre 2014



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.
Certifié conforme
Le Maire

[Handwritten signature]